



03060991

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS DÉPOSÉ LE

le 22 MAI 2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE GREFFIER EN CHEF

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☒ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n° 711

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

MANIX

3. Forme juridique (en entier)

S.C.P.R.L.

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Trieu-à-Vallée 162
7110 La Louvière

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Mons civil 711

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

462 136.011

7. Objet de l'acte

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Par décision du gérant, le siège social est transféré à 5537 Bioul, Rue Ermitage 56 à dater du 15 05 2003

Il est également décidé de créer un siège d'exploitation à 5537 Anhée s/ Meuse, Chaussée de Dinant 5

Fait à Houdeng le 10/05/03, Xavier NOTARD gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page